

Avec un Post Scriptum AFPS Alsace : en souvenir et en hommage aux près de 2 000 « enfants de la Creuse », volés dans les familles pauvres de l'île de la Réunion, déportés en France et placés dans des exploitations agricoles de la Creuse et d'autres départements dans les années 60... [France 3 Nouvelle-Aquitaine 6 avril, 2018](#)

ISRAËL

RAPT D'ENFANTS YÉMÉNITES: QUE LA VÉRITÉ SOIT FAITE

L'État israélien va indemniser les familles. Pour compenser un silence qui perdure ? Car, plus de 70 ans après, il ne reconnaît toujours pas sa responsabilité dans cet effroyable dossier aux relents de racisme barbare contre les séfarades.

Baroud était là depuis quelques semaines seulement. Comme elle, quelque 49 000 juifs yéménites ont été amenés vers l'État naissant d'Israël dans le cadre de l'opération « Tapis volant », à la fin des années 1940. Mais ce qui se voulait un conte des « Mille et Une Nuits » vire en réalité au cauchemar pour des milliers d'entre eux, parqués dans des camps de tentes ou dans des « maabarot », des bidonvilles.

Pour Baroud, seul importe son bébé de 7 mois, Tziona. Un matin, alors qu'elle arrive à la pouponnière pour s'occuper de sa fille, elle se retrouve devant un berceau vide et des infirmières qui se veulent rassurantes. « Elles m'ont dit qu'elle ne se sentait pas bien et qu'elle était hospitalisée à Haïfa. » Elle se précipite alors avec son mari à l'hôpital en criant : « On veut voir notre enfant. » Mais, pour seule ré-

ponse, ils entendent : « Elle est morte. » Le jeune couple ne peut y croire. « J'ai dit : "C'est pas possible. Je l'ai nourri hier. Elle est en bonne santé et forte." Ils ont dit : "Ma petite, rentre chez toi, on ne peut rien pour toi." »

MORTS SANS CADAVRES

Shoshana elle aussi se souvient, des décennies après. Son arrivée dans un camp d'immigrants, premier contact avec Israël, et les rêves de jours meilleurs après avoir laissé le Yémen derrière elle. Chaque nuit, elle dépose son bébé dans une pouponnière, tranquille. Jusqu'à ce jour fatal - il était 6 heures du matin, elle s'en souviendra toujours - où elle ne trouve pas sa fille, Mazal, 11 mois. « Elle n'était pas malade, elle n'était pas faible, elle mangeait bien », soupire-t-elle.

Baroud et Shoshana, dont les témoignages ont été recueillis il



NIR ALON/ZUMAPRESSA

y a quelques années par l'AFP, n'ont jamais su ce qu'étaient devenues leurs enfants. Elles ne sont pas les seules dans ce cas. « C'est le secret le plus sombre d'Israël. Des juifs ont enlevé d'autres juifs, des juifs venant dans un État qui avait été créé comme un refuge dans le sillage immédiat de l'Holocauste. Mettre en lumière cette vérité risque de provoquer un tremblement de terre », soulignait alors Yael Tzadok, une journaliste israélienne qui a passé vingt ans à mener des recherches sur

des cas d'enfants disparus, sur la chaîne Al Jazeera.

La première commission d'enquête sur ces disparitions date de 1967. À l'époque, les langues commencent à se délier quand les parents reçoivent les convocations au service militaire pour leurs enfants disparus ! La conclusion était alors que, sur 342 d'entre eux, 316 étaient morts. Sa fiabilité ayant été remise en question, deux autres commissions furent créées, en 1988 et en 1995. En 2001, elles ont conclu sur les 1033 cas de disparitions examinés. Des chiffres, bien en deçà de la réalité, qui n'ont pas convaincu les familles, notamment parce que les dossiers ont été classifiés pour soixante-dix

Des enlèvements pour adoption, afin de combler des couples ashkénazes sans descendance et sortir des enfants de familles vues comme arriérées, ignares. Mais aussi des disparus ayant servi de cobayes humains.



Entre 1948 et 1954, dans le cadre de l'opération « Tapis volant », 1 033 enfants de migrants juifs venus notamment du Yémen auraient disparus. À Jérusalem, les victimes ne lâchent rien.

ans sous prétexte de confidentialité des témoignages.

Shlomi Hatouka a 16 ans lorsqu'il découvre que sa grand-mère d'origine yéménite avait donné naissance à des jumeaux dont l'un a été « enlevé ». Il fonde ensuite l'association Amram, qui collecte des témoignages sur ce « crime contre l'humanité ». Et l'on s'aperçoit rapidement que, si les juifs yéménites sont particulièrement touchés, en réalité ceux d'Afrique du Nord et des Balkans le sont aussi.

TESTS DE « SANG NÈGRE »

Durant la moitié de sa vie, Gili Grunbaum a cru être le fils de survivants de la Shoah, avant de découvrir qu'il avait été adopté. Il a retrouvé sa mère

biologique, d'origine tunisienne, à qui on avait annoncé que son bébé était mort juste après la naissance. « Je lui ai demandé pourquoi elle n'avait pas réclamé le corps, pourquoi il n'y avait pas eu de funérailles, raconte-t-il. Mais ils étaient naïfs, ils venaient d'immigrer et acceptaient ce qu'on leur disait sans poser de questions. »

Ces milliers de disparitions ne s'expliqueraient pas seulement par la volonté de combler des couples ashkénazes sans descendance et de sortir des enfants de familles considérées comme arriérées, ignares. Elles masqueraient également le fait que certains auraient servi de cobayes humains. Le responsable d'une commission, Yosef Yosefov, qui a enquêté, a

révélé que des médecins avaient procédé à des ablations de cœur sur des « sujets âgés de 42 semaines à 42 ans », afin de déterminer pourquoi les Yéménites avaient un cœur aussi résistant, dans le cadre de recherches financées par l'Institut national de la santé (NIH), organisme américain. D'autres auraient cherché à savoir si ces mêmes juifs yéménites avaient du « sang nègre » ...

MANŒUVRES DE NETANYAHOU

L'ONG israélienne progresse Médecins pour les droits humains (Physician for Human Rights) s'inquiète de ces expériences « menées d'une manière criminelle, en violation des règles éthiques ». Des enfants adoptés, adultes aujourd'hui, pour certains devenus députés, ainsi que plusieurs associations ont aidé à lever publiquement le voile sur le dossier. Mais des questions demeurent. Qui est responsable ? Quelle est la part prise par les autorités israéliennes dans la mise en place d'un tel réseau ?

En 2016, Benyamin Netanyahu s'était dit favorable

à l'ouverture des dossiers qui devaient rester classifiés jusqu'en 2031. Trois cent mille documents sont ainsi sortis de l'ombre, en août 2018. Et en février de cette année, il a annoncé qu'Israël allait indemniser les familles d'enfants disparus dans les années 1950, dont le nombre réel reste toujours à quantifier. On pourrait y voir un geste d'une grande moralité. Ce qui, de la part d'un homme politique enligné dans des procès pour corruption, serait assez étonnant. Plus prosaïquement, Netanyahu, qui affrontait de nouveau des élections en ce mois de mars, avait, de l'avis de certains, trouvé là le moyen de gagner les sympathies de la communauté séfarade, particulièrement représentée par le parti religieux Shas, allié du premier ministre. Un Netanyahu qui a parlé de « reconnaissance de la souffrance des familles », mais est resté silencieux quant à la responsabilité de l'État d'Israël dans ces souffrances endurées par les juifs orientaux. ★

PIERRE BARBANCEY

pierre.barbancey@humanite.fr